RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 01887
Numéro SIREN : 402 629 976
Nom ou dénomination : GROUPE JM

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2017 sous le numéro de dépôt 14739

Désignation de l'entreprise : GROUPE JM
Adresse de l'entreprise 56 Rue de l'eclipse 95802 CERGY PONTOISE CEDEX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE
08 NOV. 2017

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 2 6 2 9 9 7 6 0 0 0 5 9

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31122016 — N-1 31122015

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	40 633	AU	3 567	37 066	775
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	7 975 844	CV		7 975 844	8 354 844
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	201 338	BI		201 338	201 338
	TOTAL (II)	BJ	8 217 814	BK	3 567	8 214 247	8 556 956
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	517 774	BY		517 774	280 404
	Autres créances (3)	BZ	2 301 113	CA		2 301 113	980 264
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	245 970	CE		245 970	245 970
	Disponibilités	CF	1 491 699	CG		1 491 699	1 249 461
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 797 353	CI		1 797 353	2 169 410
	TOTAL (III)	CJ	6 353 910	CK		6 353 910	4 925 509
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 571 724	1A	3 567	14 568 157	13 482 465

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 201 338 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPE JM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 106 000)	DA	1 106 000	1 106 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 733 449	1 733 449
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	110 600	16 900
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 821 216	2 821 216
	Report à nouveau	DH	4 543 305	4 156 190
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 482 756	2 482 677
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	12 797 326	12 316 432
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		38 857
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 198 408	656 326
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	97 890	243 455
	Dettes fiscales et sociales	DY	397 884	227 396
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	76 650	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 770 831	1 166 033
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 568 157	13 482 465

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 770 831	1 166 033
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		38 857

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GROUPE JM — Néant ☐ *

		Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens*	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	3 069 121	FH		FI	3 069 121 / 2 539 167
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 069 121	FK		FL	3 069 121 / 2 539 167
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	14 990 / 10 303
	Autres produits (1) (11)					FQ	38 / 7
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 084 149 / 2 549 477
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 728 632 / 1 748 257
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	57 032 / 47 125
	Salaires et traitements*					FY	1 138 593 / 484 111
	Charges sociales (10)					FZ	706 422 / 308 458
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	3 639 / 787
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	418 / 2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 634 736 / 2 588 740
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(550 587) / (39 263)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 905 998 / 2 502 947
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 200 / 2 930
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	40 670
	Différences positives de change					GN	370 / 1 631
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	2 910 568 / 2 548 178
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	90
	Différences négatives de change					GS	2 / 991
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	2 / 1 081
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 910 566 / 2 547 097
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 359 979 / 2 507 834

du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : GROUPE JM

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 652	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 069 086	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 073 738	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 600	903
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	394 703	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	400 303	903
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	673 436	(903)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	550 658	24 254
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 068 455	5 097 655
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 585 699	2 614 978
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 482 756	2 482 677
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	961 027	951 425
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	14 990	10 303
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	399	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf état annexe	400 303	1 073 738

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 1er février 2016, le Groupe a dû faire face à l'incendie de son bâtiment secondaire de la rue de l'Ados. Ce sinistre a causé de grosses pertes matérielles, en particulier pour la filiale WILJIM COMPETITION. Aussi, et afin que sa filiale puisse poursuivre son activité, Groupe JM a consenti une avance en compte courant à sa filiale WILJIM COMPETITION de 1 600 K€.

Dans le but de recentrer ses efforts essentiellement sur sa filiale TRIANGLE, fer de lance de ses participations, le groupe a cédé ses filiales JM SECURITE (spécialisée dans la sécurité évenementielle), JM PROTECTION (spécialisée dans al protection des personnalités) en date du 21 mars 2016, ainsi que ses participations dans la filiale de nettoyage industriel, AXE CLEAN en date du 20 avril 2016.

Enfin, toujours pour suivre la même stratégie, Groupe JM a procédé à la prise de participation et de contrôle dans le capital de la société TRIANGLE CDI.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Informations générales complémentaires

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 5 016 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	5 016
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	5 016

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			590
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 391
Matériel de transport			1 976 634
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 940		2 214
TOTAL	7 940		1 981 239
Autres participations	8 354 844		15 000
Prêts, autres immobilisations financières	201 338		
TOTAL	8 556 181		15 000
TOTAL GENERAL	8 564 121		1 996 829

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		590		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 391		
Matériel de transport		1 937 189	39 445	39 445
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 966	1 188	1 188
TOTAL		1 948 546	40 633	40 633
Autres participations		394 000	7 975 844	7 975 844
Prêts, autres immobilisations financières			201 338	201 338
TOTAL		394 000	8 177 181	8 177 181
TOTAL GENERAL		2 343 136	8 217 814	8 217 814

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		3 394		3 394
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 165	245	7 237	173
TOTAL	7 165	3 639	7 237	3 567
TOTAL GENERAL	7 165	3 639	7 237	3 567

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	3 394				
Matériel de bureau informatique mobilier	245				
TOTAL	3 639				
TOTAL GENERAL	3 639				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	201 338	201 338	
Autres créances clients	517 774	517 774	
Personnel et comptes rattachés	4 121	4 121	
Impôts sur les bénéfices	172 059	172 059	
Taxe sur la valeur ajoutée	11 005	11 005	
Groupe et associés	2 080 787	2 080 787	
Débiteurs divers	33 140	33 140	
Charges constatées d'avance	1 797 353	1 797 353	
TOTAL	4 817 578	4 817 578	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	80 944	80 944		
Personnel et comptes rattachés	40 477	40 477		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243 859	243 859		
Taxe sur la valeur ajoutée	101 534	101 534		
Autres impôts taxes et assimilés	12 013	12 013		
Groupe et associés	1 198 408	1 198 408		
Autres dettes	76 650	76 650		
TOTAL	1 753 885	1 753 885		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	15.2802	11 060			11 060

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Eléments	Evaluation au bilan	Prix du marché
SYNERGIE	115 470	175 000
CRIT INTERIM	130 500	204 000

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	58 983
Total	58 983

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 797 353
Total	1 797 353

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Total	9	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

La société n'a donné aucun engagement

Engagements reçus

La société n'a reçu aucun engagement

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				6 979 509	6 979 509
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				3 132 847	3 132 847
- exercice				588 816	588 816
Total				3 721 663	3 721 663
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				588 816	588 816
- entre 1 et 5 ans				3 543 894	3 543 894
Total				4 132 710	4 132 710

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-METHODEAL	5 000		100.00					42 800		
-TTM COMPETITION	7 622		100.00					2 732 546		
-TRIANGLE CDI	7 622		100.00							
-JM COMMUNICATION	1 120 300		100.00					3 242 880		
-SCP FIN ECLIPSE	19 717 500		99.90							
-SAS TRIANGLE	15 000		94.98					22 014 579		
-SARL ALIZEE	72 016		60.05					2 661 245		
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

95802 CERGY PONTOISE CEDEX

ALAIN FAUQUET

ERNST & YOUNG et Autres

Exemplaire Greffe

Groupe JM

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ALAIN FAUQUET
1 bis, chemin du Buisson Guérin
78750 Mareil-Marly

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe JM

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe JM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe présente les règles de détermination du coût d'acquisition et de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations justifiant l'absence de dépréciation des titres de participation, et à conclure sur le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Mareil-Marly et Paris-La Défense, le 13 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

Alain FAUQUET

ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle Agniel

GROUPE JM
Société par actions simplifiée au capital de 1.106.000 euros
Siège social : 11 Avenue de l'Ados – 95800 CERGY ST CHRISTOPHE
402 629 976 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2017

[.../...]

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ressortant à un bénéfice de 2.482.756 euros, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	2.482.756 euros
Augmenté du report à nouveau créditeur	4.543.305 euros
Soit un bénéfice distribuable de	7.026.061 euros
à titre de dividende, la somme de	3.008.320 euros
soit un dividende de 272 euros pour chacune des 11.060 actions composant le capital social ;	
le solde au compte au report à nouveau	4.017.741 euros

Les dividendes ci-dessus sont éligibles, pour les associés personnes physiques, à l'abattement prévu par le 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et non éligibles à l'abattement précité pour les personnes morales.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende global distribué	Montant des dividendes distribués éligibles à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des dividendes distribués non éligibles à la réfaction prévue au 2° du 3 de l'article 158 du CGI
31/12/2013	69,00 €	763.140,00 €	763.140,00 €	/
31/12/2014	91,00 €	1.006.460,00 €	1.006.460,00 €	/
31/12/2015	181,00 €	2.001.860,00 €	2.001.860,00 €	/

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[.../...]

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Monsieur Jean MERAFINA